



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ**

SÉANCE DU LUNDI 07 NOVEMBRE 2022

Nombre de Membres

- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Présents : 15
- Ayant pris part : 13

L'an deux mille vingt-deux et lundi sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation

31/10/2022

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROLLAND ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie ROUX ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Héléna POLDERVAART ; Mme Aline COUTAREL ; Mme Claude HUET

Date d'affichage

31/10/2022

Excusés représentés : Mme MARCOU MADER Pauline représentée par Mme Pascale BARNA.

Absente non excusée : Mme Vanessa LAGARDE

Absent excusé : M. Raoul de RUS

Mme Pascale BARNA-LEGRAND a été nommée Secrétaire de Séance.

Délibération N°2022-76 : Subventions de fonctionnement aux associations -2° Tranche 2022-

Madame Mélanie ROUX, Adjointe en charge des associations culturelles rappelle à l'Assemblée la délibération n°2022-28 du 4 AVRIL 2022 par laquelle le Conseil Municipal avait adopté le versement de la première tranche des subventions de fonctionnement 2022 aux associations de la Commune.

Il convient aujourd'hui d'adopter les montants de la 2ème tranche pour les associations ayant rempli les conditions et notamment la présentation des rapports financier et moral de 2021 et du budget prévisionnel pour 2022. Ils sont ainsi proposés pour les associations culturelles et sportives.

Madame Mélanie ROUX, Adjointe en charge des associations culturelles propose le montant de subvention suivant pour les associations culturelles :

Associations Culturelles : 2 ^{ème} tranche	
A.M.A.C.C. (cinéma)	950,00 €
Au Bonheur des Cloches dal Salclaset	150,00 €
Génération Mouvement	350,00 €
A.D.M.R.	350,00 €
Comité des Fêtes Montredon	750,00 €
Comité des Fêtes Les Fournials	100,00 €
P.E.G.A.A.S.E.	600,00 €
Association Eclaireurs et Eclaireuses	500,00 €

Total 1 Associations Culturelles 3 750,00 €

Monsieur Daniel CAMP, Conseiller Municipal délégué aux associations sportives, prend la parole pour présenter le montant de la 2^{ème} tranche des subventions aux associations sportives :

Associations Sportives : 2^{ème} tranche

A.S.M. Football	420,00 €
Association Multi Sports Montredonnaise	510,00 €
Etrier Montredonnais	460,00 €
Judo Club Montredonnais	500,00 €
Les Archers de Montredon	210,00 €
Olympique Montredonnais XV	1 100,00 €

Total 2 Associations Sportives 3 200,00 €

Totaux 1 + 2 6 950,00 €

Madame Mélanie ROUX, Adjointe au Maire et Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Conseiller municipal personnellement concernés dans cette affaire, ne prennent pas part au vote.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime :

- ADOPTE les montants de la 2^{ème} tranche des subventions de fonctionnement 2022 aux associations sportives et culturelles tels que définis ci-dessus.

- CHARGE Monsieur le Maire d'en effectuer les mandatements sur le chapitre 011 à l'article 6574 - *Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé* du budget général.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.

